Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_102-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_102

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le vingt trois juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Désignation des délégués de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Syndicat des Eaux du Var-Est (SEVE)

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Stella ACCIARI pouvoir à Francine FIORINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Yves FORT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Philippe ROUX pouvoir à Valérie MARCY, Régis ROUX pouvoir à Claude PIANETTI, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe CARRIERE

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_102-DE

Depuis le 1er janvier 2020, les compétences "eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines" sont devenues des compétences obligatoires de la Communauté d'agglomération.

Préalablement à ce transfert de compétences des communes vers l'intercommunalité, le Conseil d'agglomération avait délibéré pour autoriser la représentation-substitution de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) au lieu et place des communes concernées.

S'agissant du Syndicat des Eaux du Var-Est (SEVE), les représentants de l'Agglomération avaient été désignés par délibération du 12 décembre 2019 (n°C_2019_186).

Avec le renouvellement des instances communautaires suivant les élections de 2020, il convient désormais de désigner de nouveaux délégués qui représenteront la Communauté d'agglomération au sein du Comité syndical du SEVE.

En effet, suite à des échanges du 21 juillet 2020, le SEVE a informé urgemment la Communauté d'agglomération que la séance d'installation du nouveau Comité syndical devait se tenir avant la fin du mois de juillet 2020.

Ainsi, conformément aux statuts du SEVE, Dracénie Provence Verdon agglomération doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui siégeront au sein du Comité syndical du SEVE.

Enfin, il est précisé qu'en application de l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et par dérogation aux articles L. 2122-7, L. 5211-7 et L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant d'un EPCI peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés au même article L. 5711-1.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- procéder à la désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat des Eaux du Var-Est ,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifesté, il est procédé au vvote.

Il est proposé les candidatures suivantes :

2 titulaires	2 suppléants
Liliane BOYER	Aurélien SENES
Gil OLIVIER	Laurent BARROS

A l'issue du vote, les 4 candidats sont élus comme suit :

- 65 voix pour.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_102-DE

Sont ainsi membres du Comité syndical du Syndicat des Eaux du Var-Est :

2 titulaires	2 suppléants
Liliane BOYER	Aurélien SENES
Gil OLIVIER	Laurent BARROS

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.